



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2026_02_15

Date de convocation du conseil : 30 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 23

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

M. LATUILLERIE Bernard

Objet : Avenant au contrat Alcome – commune de moins de 5 000 habitants

Secrétaire de séance : Madame LACOUR Isabelle

M. DESBROSSE rappelle au Conseil municipal que la commune est engagée par contrat avec l'éco-organisme ALCOME dans le cadre de la lutte contre l'abandon des mégots dans l'espace public, permettant de bénéficier de soutiens financiers et matériels en contrepartie d'actions de prévention et de nettoyage.

Il est précisé qu'ALCOME a procédé à une révision de ses contrats afin de les adapter aux différents profils de collectivités et qu'un nouveau contrat spécifique aux communes de moins de 5 000 habitants a été créé, en remplacement du contrat-type initial, pour la période 2025–2027, sans modification de l'objet du partenariat.

L'avenant proposé a pour objet de substituer le contrat existant par ce nouveau cadre contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'avenant proposé par l'éco-organisme ALCOME,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat correspondant applicable aux communes de moins de 5 000 habitants, ainsi que tout document s'y rapportant.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/02/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 05/02/2026



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN